



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 102826

Texte de la question

M. Pascal Popelin interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les enseignements et le bilan qui peuvent être dressés, au terme de près de trois années de mise en œuvre, des rythmes scolaires qui s'appliquent aux écoles maternelles et élémentaires depuis la rentrée de septembre 2014. À l'intérieur du cadre réglementaire national, qui fixe les conditions d'organisation de ces temps scolaires nouveaux - fondés sur la volonté de mieux respecter le système biologique de l'enfant et de favoriser les apprentissages aux moments de la journée où les élèves sont le plus concentrés - des déclinaisons locales ont été rendues possibles par le biais de l'attribution de dérogations. Ainsi, certaines communes ayant mis en avant des spécificités et des besoins locaux ont pu faire le choix de faire travailler les enfants le samedi matin, en lieu et place du mercredi matin. Sans remettre en cause cette forme de souplesse, qui s'imposait alors pour permettre la réussite et l'acceptation de la réforme des rythmes scolaires, il apparaît que certaines difficultés importantes se posent dans le peu de communes ayant opté pour le samedi. La principale est l'absentéisme important constaté le samedi matin. Il souhaiterait connaître les retours d'expérience dont elle dispose au plan national s'agissant de l'école le samedi matin, et des conséquences qui peuvent en être tirées pour l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102826

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1413

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)